



MAIRIE D'ARFONS
5, RUE DE LA MAIRIE
81110 ARFONS

ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

DE LA COMMUNE D'ARFONS

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

AR_016_2023

Le Maire de la Commune d'Arfons,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les employés municipaux préparent le cimetière (nettoisement, tonte, balayage etc...) avant la Toussaint et qu'il est nécessaire de conserver les lieux en ordre et en état de propreté,

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est enjoint à tous de cesser tous travaux de construction, de réparation, de réfection etc... qui pourraient porter atteinte à la propreté des lieux du lundi 23 octobre 2023 au dimanche 12 novembre 2023 inclus.

Article 2 : Il est interdit d'afficher sur la porte ou sur les murs du cimetière, pour quelque raison que ce soit.

Fait à Arfons, le 05 octobre 2023

P/O Le Maire,
L'Adjoint

Pierre PORTES

